

DÉLIBÉRATION N°2025-62

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08 juillet 2025 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 09 décembre 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Classée sous la référence : 2025-62
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 12/12/2025
Transmis au recteur le : 12/12/2025
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPE NIMES UNIVERSITE**

Séance du 08 juillet 2025

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'EPE Nîmes Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean Valade

Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Thierry WACRENIER

Représentant du Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

Monsieur Didier PAQUETTE

Représentant CFDT

Madame Laure TISSOT

Représentante du réseau MEDEF GARD

Madame Véronique THIREAU

Élue - Collège A

Monsieur Oscar NAVARRO

Elu-Collège A

Madame Michela DENI

Elue – Collège A

Madame Vanessa MONTEILLET

Élue - Collège B

Monsieur Loïc DUCROS

Élu - Collège B

Madame Aurélie GONCALVES

Élue - Collège B

Monsieur Romain MILLOT

Élu - Collège B

Madame Carine MOULIN

Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Madame Corinne MEJAN

Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Conseil d'administration

Séance du 08 juillet 2025

Page 1 sur 15

Monsieur Nabil GOMRI

Elu - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Arthur DEVREESE

Elu – Collège des usagers

Monsieur Franck CURTAL

Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway

Madame Delphine PAUL

Directrice de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes

Monsieur Yannick MOUREAU

Directeur de l'IFME

Membres avec voix consultatives présents :

Madame Pascale BOURRAT, Directrice Générale des Services

Monsieur Nicolas LEROY, Premier-Vice-Président

Madame Axelle CADIERE, Vice-Présidente Recherche

Monsieur Sylvain OLIVIER, Vice- Président Formation

Monsieur Marc OLIVIAUX, Vice-Président Partenariats et Entreprenariat

Madame Anne Lise TAIBI, Vice- Présidente Vie étudiante et Vie de campus

Madame Fanny GRAU COPPIETERS, Médecin chargée de la médecine préventive et de la promotion de la santé

Monsieur Fabrice JACQUET, Agent comptable de Nîmes Université

Procurations :

Madame Valérie COURTIN, Directrice de l'Ecole de sage-femme, donne procuration à **Monsieur Benoît ROIG**, Président de Nîmes Université

Madame Véronique PALMER, Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 30) donne procuration à **Monsieur Benoît Roig**, Président de Nîmes Université

Monsieur Jean BLANCHARD, Ancien médecin chef colonel du SDIS 30, donne procuration à **Madame Véronique THIREAU**, Elue collège A

Monsieur Daniel Jean Valade, Représentant de Nîmes Métropole, donne procuration à **Monsieur Didier PAQUETTE**, Représentant de la CFDT à compter de 10h30.

Membres invités présents :

Monsieur Romain MOLINA

Représentant de la Rectrice de l'académie de Montpellier

Monsieur Xavier LAHAYE

Directeur du pilotage

Margot ARRAULT

Direction de la communication

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

ORDRE DU JOUR

Informations du président

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Point 2. Compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 mars 2025

RESSOURCES HUMAINES

Point 3. Mise à jour du montant d'une remise gracieuse

Point 4. Convention Inter Universitaire pour la formation du personnel

Point 5. Indemnité de gestion de site pour l'antenne de Mende

FINANCIER

Point 6. Débat d'orientation budgétaire

Point 7. Cartographie des risques

Point 8. Dérogation au guide des missions pour le campus de Mende

RECHERCHE

Point 9. Nomination de la direction de l'ED 583 Risques et Société

Point 10. Renouvellement partiel des membres du comité d'éthique et de déontologie

FORMATION

Point 11. Calendriers 2025-2026 relatifs au campus de Mende

Point 12. Création d'une UEO My international adventure

Point 13. Ouverture d'une licence parcours « Environnement, Transition, Risques »

Point 14. Ouverture d'un master mention "Mathématiques et Applications"

Point 15. Modification des maquettes des licences Espagnol, Psychologie, Droit, MS et des masters PSE et ProSAPA

VIE ETUDIANTE

Point 16. Constitution du service de santé étudiante (SSE) en centre de santé universitaire (CDSU)

Point 17. Statuts du service de santé étudiante de Nîmes Université

UNIFOP

Point 18. Grille tarifaire des Diplômes Universitaires 2025-2026 Point 19. Modification de la maquette du Diplôme d'université "Eloquence et art oratoire"

Point 20. Nouvelle désignation des représentants de Nîmes Université au conseil de perfectionnement du CFA EnsupLR

Questions diverses

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance par des informations générales à 09h00.

Informations générales du Président de l'EPE

La signature du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP) : le budget du COMP, limité par une SCSP faible, ne permet pas d'atteindre tous les objectifs fixés. Une réforme vise à donner au recteur un rôle élargi pour redistribuer plus librement les financements.

Le projet de loi de simplification de la vie économique prévoit une mesure concernant la disparition du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Le projet doit désormais être examiné par le Sénat.

La Vie étudiante entre dans les missions des universités.

Évènement : une salle sous les étoiles se déroule sur le site Vauban avec des activités (concerts et film projeté). Du 1^{er} au 3 septembre 2025 sera organisée la prérentrée suivie du festival Hiphop.

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Le projet de loi de Modernisation de l'enseignement supérieur prévoit la prolongation de l'ordonnance de 2018 permettant aux EPE de prolonger l'expérimentation de 5 ans. Nîmes Université doit sortir de l'expérimentation en janvier 2028 et demander cette sortie en janvier 2027. La préparation du rapport se réalise dès septembre 2026, ce qui est très court pour la valorisation de l'EPE. Si ce projet de loi est adopté, il sera possible de décaler et avoir plus de temps pour se construire. Le projet est soumis au CNESER fin juillet puis en conseil des ministres et enfin au Parlement à la rentrée.

La ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur a prononcé un discours consacré à la réforme de l'enseignement scolaire. Elle y a dressé le constat d'importantes inégalités sociales, territoriales et de genre.

Afin d'y remédier, elle a présenté un plan d'action portant à la fois sur l'orientation des élèves au collège et sur l'adaptation du parcours post-bac. Parmi les principales mesures annoncées figurent :

- la pérennisation des campus connectés,
- la priorisation des filières de santé, en particulier dans les territoires souffrant d'un manque de professionnels médicaux,
- la mise en place d'une année de césure après le baccalauréat pour permettre aux jeunes de mieux réfléchir à leur projet professionnel,
- et l'expérimentation d'un BTS en trois ans.

Cette dernière mesure fait écho aux partenariats déjà existants à Nîmes entre les BTS et les licences professionnelles. Enfin, la ministre propose également la création de classes préparatoires destinées aux bacheliers professionnels.

Point 2. Compte rendu de la séance du conseil d'administration du 11 mars 2025

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-32

Unanimité

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 est approuvé.

Point 3. Mise à jour du montant d'une remise gracieuse

La Directrice Générale des Services rappel le contexte en expliquant que la précédente délibération 2025-22 relative à l'approbation d'une remise gracieuse doit être régulariser en raison du nouveau montant qui s'élève à 1352,54 €.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif à une remise gracieuse. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-33

Unanimité

Le demande de remise gracieuse de la dette restant due (à ce jour de 1352.54 €) au profit d'un agent de Nîmes Université est approuvée.

Point 4. Convention Inter Universitaire pour la formation du personnel

La Directrice Générale des Service présente le point relatif à la convention Inter Universitaire pour mutualiser la formation professionnelle. Chaque établissement contribue en fonction du nombre d'agent inscrit en formation.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif à la convention Inter Universitaire. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-34

Unanimité

La convention cadre inter-établissements (du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025) est approuvée.

Point 5. Indemnité de gestion de site pour l'antenne de Mende

La Directrice Générale des Services présente le point relatif à l'indemnité de gestion de site pour le campus de Mende. Suite au transfert de l'antenne de Mende au sein de Nîmes Université, il a été acté le transfert de la masse salariale à coût constant. Le personnel mis à disposition par la ville de Mende, assure la gestion du site de Mende, dont des missions d'assistant de prévention et de logistique. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le versement d'une indemnité mensuelle pour ces fonctions de 71,00 € bruts auparavant versée par l'université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} septembre 2024, date du transfert du campus de Mende à Nîmes Université.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif à une indemnité de gestion de site pour l'antenne de Mende. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-35

Unanimité

À compter du 1er septembre 2024, une indemnité mensuelle de gestion de site, incluant des missions de prévention et d'un montant brut de 71,00 € au bénéfice de l'adjoint technique du site de Mende est approuvée.

Point 6. Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le Président de l'EPE Nîmes Université présente le point relatif au DOB qui a pour objectif de débattre sur les actions que l'université souhaite mettre en place en 2026 et qui permettra de rédiger la lettre de cadrage budgétaire (lettre d'orientation stratégique de l'EPE). Cette procédure constitue la première partie de l'adoption du budget 2026.

Présentation du document aux membres du conseil d'administration :

Contexte national : il y a un changement règlementaire avec de nouveaux critères de soutenabilité. L'université doit avoir un minimum de fonds de roulement et de trésorerie et elle peut puiser dans le fonds de roulement pour le fonctionnement. Dans le cadre de l'élaboration du budget pour 2026, l'université ne connaît pas à ce jour le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) qui sera notifiée en novembre.

Depuis trois ans, des mesures salariales ont été édictées pour favoriser les fonctionnaires (points d'indice, cotisations retraite ...) et une partie de ces revalorisations n'a pas été compensée. Pour 2026, s'ajoute l'entrée en vigueur de la mutuelle obligatoire prise en charge pour moitié par l'employeur.

Contexte local : Nîmes Université dispense plus de licences que de masters car c'est une université récente. L'université compte un grand nombre d'étudiants inscrits en licence, précisément là où les besoins d'accompagnement sont les plus importants. Il est donc nécessaire de renforcer le taux d'encadrement à ce niveau, actuellement insuffisant. On observe également une forte augmentation du nombre d'étudiants, dont plus de 50 % sont boursiers. Par ailleurs, l'université développe activement l'apprentissage. L'établissement bénéficie de 5 emplois sous plafond supplémentaires autorisés par l'État, sans compensation. On note un effort significatif de l'université pour mobiliser des ressources propres, malgré une SCSP limitée à 23,5 M€.

Par ailleurs, la capacité d'accueil reste limitée en raison d'une surface insuffisante pour répondre aux besoins croissants des étudiants. L'activité des établissements est divisée en programmes Vie étudiante, Formation de l'enseignement supérieur, Recherche universitaire et Recherche scientifique. Il y a des augmentations sur la partie Formation.

L'évolution des recettes propres témoigne des efforts déployés par les équipes de l'établissement pour accroître les ressources. Dans le domaine de la recherche, 4,6 M€ de contrats et de prestations ont été obtenus, témoignant d'un engagement fort dans la recherche de financements et de projets. En 2025, 41 projets ont été déposés et 21 emplois ont été créés dans ce cadre. Concernant la politique immobilière, plusieurs opérations majeures ont été menées : le projet de rénovation-extension du bâtiment Hoche 2, la rénovation de la bibliothèque universitaire, ainsi que la sécurisation du mur d'enceinte. Toutefois, l'université fait encore face à des besoins importants en matière de réhabilitation, notamment en raison d'un manque de bureaux.

Ambitions de Nîmes Universités :

Consolidation de l'EPE : création de formation qui permettra de renforcer le lien avec les lycées.

Recherche : approfondir le soutien aux équipes de recherche ; développer le guichet Europe pour mieux émarger sur les projets européens.

Formation : développer le continuum bac +2/bac+3 ; promouvoir l'apprentissage ; pérenniser le service numérique de Nîmes Université (SNAP) pour l'appui à la pédagogie qui accompagne les chercheurs pour de nouveaux modes d'apprentissage numérique (service financé initialement dans le cadre du projet DEMOES).

Vie Etudiante : continuer d'améliorer la qualité de la vie étudiante et renforcer l'inclusion ; développer l'offre culturelle et sportive (+30% d'étudiants inscrits en sport et de meilleurs résultats en compétition sportive) ; la transformation du SSE en centre de soin.

Patrimoine/Immobilier : Elaboration du schéma directeur DD&RSE ; livraison de la chapelle (Hoche) attendue fin 2025 / début 2026 ; réhabilitation de la BU (2^{ème} et 3^{ème} étage) ; installation de panneaux photovoltaïques.

International : accroître les relations pour la recherche avec le guichet Europe ; renforcement des coopérations (Athènes, Californie, Caroline du Nord, Ecosse ...) ; promotion de la mobilité étudiante sortante en raison des étudiants qui ne partent pas à cause des coûts et ce malgré les aides (un travail est en cours avec la Fondation pour aider ces étudiants).

Une Elue collège A demande si une Bibliothèque Universitaire sera mise en place à Hoche.

Le Président de l'EPE répond que cela n'est pas envisageable en raison du manque de locaux pour accueillir une nouvelle bibliothèque.

Le Représentant du Rectorat demande si une date est annoncée concernant le schéma directeur DD&RSE.

Le Président de l'EPE répond qu'il aura lieu en fin d'année en raison de l'indisponibilité du personnel.

Le Représentant de Nîmes Métropole souligne qu'il est important pour le développement de Nîmes Université et sa densité de pouvoir s'appuyer sur la Ville de Nîmes et l'Agglomération qui pourront faire l'effort de mettre les structures à disposition notamment avec les Carmes qui ont désormais vocation à accueillir le conservatoire.

Le Président de l'EPE confirme que la perte des Carmes, qui est un établissement équipé et fonctionnel, nécessitera un temps de réadaptation pour Nîmes Université.

Le Représentant de la CFDT ajoute que 50% d'étudiants boursiers est un chiffre important et que la CAF reste vigilante sur les moyens et la lutte contre les précarités.

Le Représentant de Nîmes Métropole quitte la séance à 10H30 et donne procuration pour le reste de la séance.

Sans remarque, le débat est terminé et le point 7 est abordé.

Point 7. La cartographie des risques financiers et comptables

Le Directeur du pilotage présente le cadre réglementaire applicable, comprenant notamment la LOLF de 2001, la loi LRU de 2007, le décret de 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, ainsi que l'ordonnance de 2022 sur le régime de responsabilité des gestionnaires publics, qui définit la responsabilité partagée entre l'agent comptable et l'ordonnateur devant les juridictions.

Les risques n'ont pas évolué cette année ils sont les mêmes (présentation du support) notamment pour les risques forts :

- L'inflation ;
- Les mesures réglementaires sans ressources financières ;
- L'évolution des heures complémentaires et leur suivi régulier qui nécessite un bilan et une analyse sur une période de 5 ans ;

Le Représentant du Rectorat appuie l'intérêt de faire évoluer ce contrôle pour maîtriser les risques afin de les effacer complètement.

Des Elues collège B se questionnent sur l'éventuelle corrélation entre les risques budgétaires et sociaux, et s'interrogent sur la part pouvant être attribuée à un épuisement des personnels encadrants, au regard de l'augmentation des heures complémentaires observée. Elles demandent s'il y a déjà eu une réflexion sur la méthode pour éradiquer ou diminuer ces risques.

Le Directeur du pilotage répond qu'il y a eu une réflexion avec une volonté mais qu'il y a un manque de moyens. Un travail est en cours pour diminuer le risque sur les heures complémentaires qui suggère effectivement des problématiques sociales.

Une Elue collège B souligne que l'absence de créations de postes, combinée à l'ouverture de nouveaux DU et masters, provoque une hausse des heures complémentaires, en raison notamment de la difficulté à recruter des vacataires.

Le Premier Vice-Président ajoute qu'il est difficile de comprendre les raisons de l'augmentation des heures complémentaires car des augmentations d'heures complémentaires ne correspondent pas à un budget associé.

Un Elu collège B demande si le risque concerne les heures vacataires et REH ?

Le Directeur du Pilotage répond que les heures vacataires et REH sont concernées.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques supplémentaires à émettre sur le point relatif à la cartographie des risques financiers et comptables. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-36

Unanimité

La cartographie des risques financiers et comptables de l'établissement est approuvée.

Point 8. Dérogation au guide des missions pour le campus de Mende

La Directrice Générale des Services présente le point concernant la dérogation au guide des missions pour le campus de Mende. Elle rappelle que le guide privilégie habituellement le transport ferroviaire, mais souligne que l'accès à Mende par train est difficile. Il est donc proposé d'autoriser le recours aux véhicules. Cette mesure vise à éviter la perte de vacataires et permet, en outre, de réduire les coûts, les nuitées n'étant plus nécessaires.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif à la dérogation au guide des missions pour le campus de Mende. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-37

Unanimité

La dérogation au guide des missions pour le campus de Mende est approuvée.

Point 9. Nomination de la direction de l'ED 583 Risques et Société

Nîmes Université propose la nomination dès le 1^{er} septembre 2025 de Madame Véronique THIREAU à la Direction de l'Ecole Doctorale Risques et Société (ED 583) en raison de la fin de mandat de Madame Karine WEISS. La candidature de Madame THIREAU a été retenue à l'unanimité en conseil de l'ED.

Madame Véronique THIREAU, Elue collège A, procède à un discours de remerciements des membres de l'ED et de son personnel administratif.

Sans remarque sur le point relatif à la nomination de la Directrice de l'Ecole Doctorale, le Président de l'EPE soumet le point au vote.

Délibération 2025-38

Unanimité

La nomination de Madame Véronique THIREAU à la Direction de l'Ecole Doctorale est approuvée.

Point 10. Renouvellement partiel des membres du comité d'éthique et de déontologie (CED)

Le Premier Vice-Président présente le point relatif au renouvellement partiel des membres du comité d'éthique et de déontologie en indiquant que ce comité existe depuis 2021 et qu'il est composé de 12 membres répartis en trois collèges et non en quatre comme indiqué sur la fiche présentée. Il y a aussi un collège personnalité extérieure.

Le conseil d'administration nomme pour une durée de 4 ans, dans le cadre du renouvellement partiel, 2 membres du collège des enseignants chercheurs et 2 membres du collège des BIATSS. Le renouvellement partiel des membres du CED est proposé comme suit :

- Pour le collège des enseignants chercheurs : **Madame Laurie GALVAN et Monsieur Marc OLIVIAUX** ;

Sont déjà membres Monsieur Samuel DYENS et Madame Florence LESPIAU.

- Pour le collège des BIATSS : **Fanny GRAU COPPETIERS et Delphine BRIGLIANO THOMAS**.

Sont déjà membres : Madame Anne-Laurence MENNESSIER et Monsieur Xavier LAHAYE.

Leur rôle sera de formuler des avis sur des recherches qui impactent des personnes humaines.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif au renouvellement partiel des membres du CED. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-39**Unanimité**

Le renouvellement partiel des membres du CED tel que proposé est approuvé.

Point 11. Calendriers 2025-2026 relatifs au campus de Mende

Le Vice-Président Formation présente le point relatifs aux calendriers universitaires pour le campus de Mende qui fait l'objet d'une dérogation afin de perpétuer les usages existants lorsqu'il était rattaché à l'UPVD. Des congés et des ponts peuvent différer légèrement avec une session de ratrappage prévue au mois de septembre du fait de l'alternance des stages.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif aux calendriers pour le campus de Mende. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-40**Unanimité**

Les calendriers universitaires 2025-2026 applicables au campus de Mende concernant les formations Licence professionnelle CNEA, Licence professionnelle TAFT et Master Management des transitions sont approuvés.

Point 12. Créditation d'une UEO My international adventure

Le Vice-Président Formation présente le point relatif à la création d'une UEO en indiquant que la création de l'UEO My international adventure concerne un enseignement en langue anglaise afin de renforcer l'attractivité à l'international de l'université. Cette unité est conçue pour accompagner les étudiants face aux défis et aux opportunités de la mobilité internationale et elle permet de renforcer l'attractivité de Nîmes Université.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif à la création de l'UEO My international adventure. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-41**Unanimité**

La création d'une UEO My international adventure est approuvée.

Point 13. Ouverture d'une licence parcours « Environnement, Transition, Risques » (ETR)

Le Vice-Président Formation présente le point relatif à l'ouverture d'une licence parcours « Environnement, Transition, Risques ». L'étude des sciences environnementales en Licence Générale à Nîmes Université est actuellement proposée sous la forme d'un parcours "Sciences de l'Environnement" de la Mention "Sciences de la Vie" où peu d'étudiants sont inscrits (environ 10 étudiants).

La création de ce parcours spécifique permettra le renforcement de la visibilité d'une formation dédiée aux Sciences de l'Environnement et particulièrement les enjeux de la transition et des risques en lien direct avec les axes de Nîmes université.

Une élue du collège A rapporte qu'un document du ministère du Travail indique que moins d'un tiers des diplômés issus de formations environnementales exercent effectivement un emploi

dans ce domaine. Elle souligne la nécessité de rester attentif au contenu et à la pertinence de ces programmes.

Elle ajoute qu'un salarié sur dix voit aujourd'hui son activité impactée par les normes environnementales, ce qui constitue un enjeu important pour la formation continue. Selon elle, il est essentiel de rechercher un équilibre global entre les différentes formations, notamment au sein du master RESNUC.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques supplémentaires à émettre sur le point relatif à la création d'une licence parcours ETR. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-42

Unanimité

L'ouverture d'une licence parcours « Environnement, Transition, Risques » à Nîmes Université est approuvée.

Point 14. Ouverture d'un master mention "Mathématiques et Applications"

Le Vice-Président Formation présente le point relatif à l'ouverture du Master « Mathématiques et Applications » en expliquant que cette formation constitue une poursuite d'études pour les étudiants de la licence de mathématiques. Elle offrira une formation approfondie adossée au laboratoire de recherche MIPA, garantissant un lien fort avec les activités scientifiques de l'établissement.

Ce master se distinguera des formations proposées dans les universités voisines par ses deux parcours spécifiques :

- Calcul des Variations, Gamma-convergence et Applications ;
- Sciences des Données, Intelligence Artificielle (IA).

La deuxième année du master sera proposée en apprentissage, favorisant ainsi l'insertion professionnelle et le lien avec le monde socio-économique.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif à l'ouverture d'un master mention "Mathématiques et Applications". En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-43

Unanimité

L'ouverture d'un master Mention « Mathématiques et Applications » à Nîmes Université est approuvée.

Point 15. Modification des maquettes des licences Espagnol, Psychologie, Droit, MS et des masters PSE et ProSAPA

Le Vice-Président Formation présente le point relatif à la modification des maquettes des licences Espagnol, Psychologie, Droit, MS et des masters PSE et ProSAPA en expliquant que les modifications portent sur la répartition d'heures, de crédits ECTS ou des changements d'intitulés.

Une élue collège B ajoute que le nombre de matières à enseigner ne cesse d'augmenter (UEO, UET), ce qui contribue à des maquettes de formation de qualité, bien valorisées au niveau master grâce à la solidité des licences.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont d'autres remarques à émettre sur la modification des maquettes. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-44

Unanimité

Les modifications des maquettes des formations susvisées sont approuvées.

Point 17. Statuts du service de santé étudiante de Nîmes Université

La Directrice du SSE présente le point relatif aux statuts du SSE. Elle abordera ensuite le point 16 pour des raisons de cohérence. Les médecins du SSE ne pouvaient pas prescrire de soins or ces statuts permettent désormais à l'EPE de se construire en centre de santé étudiante.

Il y a une modification de la gouvernance qui était restreinte aujourd'hui elle est élargie avec le Président représenté souvent par la Vice-Présidente Vie Etudiante et Vie de Campus, la Direction du CROUS, l'ARS, les enseignants des différentes facultés et les représentants étudiants ainsi que les services universitaires.

Le représentant de la CFDT demande si les étudiants pourront consulter tous types de généralistes ?

Le médecin répond oui et explicite sa réponse dans le point suivant.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont d'autres remarques à émettre sur les statuts du SSE. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-45

Unanimité

Les statuts du SSE sont approuvés.

Point 16. Constitution du service de santé étudiante (SSE) en centre de santé universitaire (CDSU)

La Directrice du SSE présente le projet de constitution en CDSU, conformément à l'article 3 des statuts. Elle souligne une forte hausse des besoins étudiants (+40 %), avec près de 1 200 étudiants accompagnés, tendance vouée à croître avec l'EPE. Dans un contexte de pénurie de médecins et de cabinets saturés, des conventions permettent toutefois d'obtenir des rendez-vous en urgence.

Ce choix, déjà adopté par de nombreuses universités, s'inscrit dans une dynamique régionale. Le projet de santé validé par l'ARS et la CPAM permettra à l'université de pratiquer le tiers payant et de bénéficier de subventions pérennes. Une montée en compétences de l'infirmière est prévue, financée par l'ARS et la CPAM, ainsi que le recrutement d'un médecin généraliste pour les étudiants et le personnel, avec un objectif d'ouverture à la rentrée.

En réponse au Directeur de l'IFME sur une éventuelle permanence pour l'IFME, il est précisé que les besoins spécifiques des étudiants de l'IFME et de l'ESBAN seront étudiés afin de garantir un accès facilité aux soins, sous réserve du recrutement du médecin généraliste.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont d'autres remarques à émettre sur le point relatif à la constitution en CDSU. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-46

Unanimité

La constitution du service de santé étudiante de l'EPE Nîmes Université en Centre de santé Universitaire (CDSU) est approuvée.

Point 18. Grille tarifaire des Diplômes Universitaires 2025-2026

La Directrice de l'UNIFOP présente la grille tarifaire en indiquant peu d'évolution sur les tarifs précédents.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif à la grille tarifaire des DU. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-47

Unanimité

La politique tarifaire des actions de formation continue appliquée sur l'offre de formation de l'année universitaire est approuvée.

Point 19. Modification de la maquette du Diplôme d'université "Eloquence et art oratoire"

La Directrice de l'UNIFOP présente la modification de la maquette du Diplôme d'Université *Éloquence et art oratoire*, qui combine enseignements théoriques et mises en situation. Les heures, désormais comptabilisées en CM plutôt qu'en TD, permettent une revalorisation du taux horaire et une meilleure fidélisation des vacataires.

La Représentante du MEDEF GARD s'interroge sur un éventuel impact du passage en CM sur la pratique. La Directrice de l'UNIFOP précise que non : 1 HTD (heure TD) est désormais valorisée comme 1,5 HCM (heure CM), sans modifier l'esprit du diplôme. Au contraire, des modules pratiques supplémentaires ont été intégrés.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont d'autres remarques à émettre sur la modification du DU *Éloquence et art oratoire*. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-48

Unanimité

Les modifications de la maquette du Diplôme d'université "Eloquence et art oratoire" sont approuvées.

Point 20. Nouvelle désignation des représentants de Nîmes Université au conseil de perfectionnement du CFA EnsupLR

Le Conseil d'administration en date du 20 mai 2025 a désigné comme représentant de Nîmes Université au Conseil de perfectionnement du CFA EnsupLR, Madame Monteillet comme titulaire et Monsieur Marc Olivaux comme suppléant. Toutefois, Madame Monteillet siège de droit dans cette instance en qualité de directrice de l'UFA Nîmes Université. Pour assurer une plus large représentativité de Nîmes Université lors des délibérations du conseil de perfectionnement, il est proposé de désigner Monsieur Olivaux comme titulaire et Madame Monteillet comme suppléante.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur cette désignation. En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-49

Unanimité

La désignation des représentants de Nîmes Université au sein du conseil de perfectionnement du CFA EnsupLR est approuvée.

Sans question diverse, le président annonce la date du prochain conseil d'administration le 23 septembre 2025 et clôture la séance par ses remerciements.